

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale  
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires  
de la gendarmerie nationale*

## **Arrêté du 3 juillet 2019 portant placement en situation d'affectation temporaire**

NOR : INTJ1919423A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L. 4138-2.2 et R. 4138-30 à R. 4138-33;

Vu la loi n° 2009-971 du 3 août 2009 relative à la gendarmerie nationale;

Vu le décret n° 2008-946 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des officiers de gendarmerie;

Vu la convention en date du 25 juin 2019,

Arrête:

### Article 1<sup>er</sup>

Dans l'intérêt du service, le lieutenant-colonel Damien Guillon (NIGEND : 194410 - NLS : 6590045 - NID : 9869032408) est placé en situation d'affectation temporaire pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> juin 2019, en qualité d'officier supérieur de liaison, au poste de chef de pôle au sein de la direction de la sécurité et de l'intelligence économique du groupe Electricité de France (EDF), à Paris (75).

### Article 2

L'intéressé exerce ses fonctions au 22-30, avenue de Wagram - 75382 Paris Cedex 08. Pendant la période définie à l'article 1er, il est administré par le commandement du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale à Le Blanc (36). Pour toute question relative à son emploi, le référent militaire désigné est le directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale.

### Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 3 juillet 2019.

Pour le ministre et par délégation:  
*Le général de division,  
directeur des personnels militaires  
de la gendarmerie nationale,  
A. DE OLIVEIRA*